

**PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE.**

La question de Bougainville doit être abordée par le Forum du Pacifique Sud  
Index AI : ASA 34/10/97

Embargo : 15 septembre 1997

« Les États présents à la réunion annuelle du Forum du Pacifique Sud, organisée à Rarotonga, dans les îles Cook, devraient profiter de l'occasion qui leur est offerte pour exercer des pressions sur le gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, afin qu'il prenne des mesures pour améliorer la situation des droits de l'homme dans l'île de Bougainville », a déclaré ce jour (lundi 15 septembre 1997) Amnesty International.

« La région du Pacifique Sud ne connaîtra pas de stabilité ni de sécurité tant que Bougainville sera le théâtre de violations des droits de l'homme », a affirmé l'Organisation.

Depuis le début du conflit en 1988, tant les Papua New Guinea Defence Forces (PNGDF, Forces de défense de Papouasie-Nouvelle-Guinée) et les Resistance Forces (Forces de résistance), groupe paramilitaire soutenu par le gouvernement, que le groupe d'opposition Bougainville Revolutionary Army (BRA, Armée révolutionnaire de Bougainville) se sont rendus coupables d'exécutions illégales, de "disparitions", de placements en détention illégaux, ainsi que de tortures et d'autres formes de mauvais traitements.

« Ces violences ont eu des conséquences sur d'autres pays de la région et se sont notamment soldées par des flux de réfugiés et des incursions, soulignant la nécessité pour les gouvernements du Pacifique Sud de reconnaître que la sécurité de la région serait renforcée si les droits de l'homme étaient défendus et respectés à Bougainville », a déclaré Amnesty International.

Bien que la question de Bougainville ne figure pas officiellement à l'ordre du jour de la réunion du Forum du Pacifique Sud, qui offre aux gouvernements de la région un cadre de discussion privilégié, l'Organisation estime que les États présents devraient examiner les moyens de mettre un terme aux atteintes aux droits de l'homme perpétrées dans cette île.

Des pas ont été franchis vers le règlement du conflit au cours des derniers mois, notamment sous forme de pourparlers entre les responsables de Bougainville grâce aux bons offices du gouvernement néo-zélandais. Amnesty International salue les efforts déployés par ce dernier et espère qu'il usera de son influence pour faire en sorte que la question des droits de l'homme soit incluse dans le processus en cours.

Bien que le gouvernement papouan-néo-guinéen n'ait pas signé la Déclaration de Burnham issue de ces pourparlers, ce texte offre à l'ensemble des belligérants la possibilité d'envisager sérieusement la mise en place de mécanismes de protection des droits de l'homme dans le cadre d'un éventuel processus de paix.

« L'adoption et le renforcement de mesures telles que la surveillance de la situation des droits de l'homme et la vérification des informations faisant état de violences sont essentielles au règlement à long terme du conflit de Bougainville », a déclaré Amnesty International. « Les gouvernements participant au Forum du Pacifique Sud devraient donc mettre à profit leur réunion annuelle pour organiser des entretiens informels et bilatéraux avec les autorités de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ils devraient les exhorter à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les droits fondamentaux dans l'île de Bougainville, et veiller à ce que les droits de l'homme soient un élément essentiel de toutes négociations de paix. » |

Pour de plus amples informations, reportez-vous au document d'Amnesty International intitulé Bougainville: Human Rights and Peace. A Briefing, (index AI : ASA 34/09/97, 15 septembre 1997)

---

[Bougainville. Les droits de l'homme et la paix. Bref aperçu de la situation].